



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1806-06**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1806-06 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de retirer la rue des Asters des zones assujetties aux dispositions relatives au permis de stationnement résidentiel

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 8^e jour du mois de novembre 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca